

Délibération n° 2023-62

Politique des droits d'inscription différenciés

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 31 mai 2023, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,
Vu la délibération n° 2023-21 du conseil académique du 11 mai 2023,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote :

il s'agit de la validation des critères des droits d'inscription différenciés.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 26
Membres présents et représentés : 26	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

Les critères des droits d'inscription différenciés, conformément à l'annexe sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 1^{er} juin 2023

Le Président de l'université des Antilles

Pr. Michel GEOFFROY



Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr





Annexe 1 – Liste des pays de la Grande Caraïbe

Antigua et Barbude
Bahamas
Barbade
Belize
Colombie
Costa Rica
Cuba
Dominique
Guatemala
Guyana
Grenade
Haïti
Honduras
Jamaïque
Mexique
Nicaragua
Panamá
Porto-Rico
République dominicaine
Salvador
Sainte-lucie
St Kitts et Nevis
St Vincent et les Grenadines
Suriname
Trinidad et Tobago
Venezuela

Validation CFVU	27 avril 2023
Validation CA	31 mai 2023